

**Bruxelles, le 13 juillet 2026
(OR. en)**

11544/26

**Dossier interinstitutionnel:
2026/0196(BUD)**

**FIN 1015
INST 282
PE-L 21**

NOTE

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2027

I. INTRODUCTION

Le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2027 (**PB 2027**), proposé par la Commission européenne, s'élève¹ à:

- 192 881,04 millions d'EUR en crédits d'**engagement**²;
- 202 567,56 millions d'EUR en crédits de **paiement**².

¹ Ces montants ne comprennent pas les crédits prévus pour le prêt de soutien à l'Ukraine ni pour des instruments spéciaux en dehors du cadre financier pluriannuel (CFP). Si l'on inclut le prêt de soutien à l'Ukraine et les instruments spéciaux, le PB 2027 fixe les crédits à 199 905,12 millions d'EUR en crédits d'engagement et à 211 974,72 millions d'EUR en crédits de paiement, ce qui laisse pour 2027 une marge de 476,95 millions d'EUR sous le plafond d'engagement et une marge de 500,78 millions d'EUR sous le plafond des paiements.

² Dont 2 597 millions d'EUR d'ajustements spécifiques par programme découlant de l'article 5 du règlement CFP.

Par rapport au budget 2026³, ces montants représentent une augmentation de + 2,87 % en ce qui concerne les crédits d'engagement et une augmentation de + 4,92 % en ce qui concerne les crédits de paiement.

II. APPROCHE SUIVIE PAR LE COMITÉ BUDGÉTAIRE

Le PB 2027 a été examiné durant les mois de juin et juillet 2026 sur la base des principes établis dans les conclusions du Conseil sur les orientations budgétaires pour 2027⁴. En particulier, la présente position du Conseil sur le PB 2027 a été définie en suivant les principes directeurs consistant à établir le budget de manière prudente et réaliste, à prévoir des ressources suffisantes pour soutenir des priorités clairement définies et à relever les défis auxquels l'Union est confrontée.

Ces principes directeurs ont amené le Comité budgétaire à entreprendre une analyse détaillée des crédits d'engagement au titre de chaque programme et action par ligne budgétaire, afin de garantir:

- un niveau approprié pour la mise en œuvre des programmes, avec une attention particulière pour leur soutien opérationnel, en évitant des hausses excessives par rapport au budget voté pour 2026;
- la capacité à faire face aux aléas actuels (les crises en Ukraine et au Moyen-Orient, et les pressions migratoires); et
- des marges suffisantes sous les plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP) pour faire face à des circonstances imprévues.

Le résultat de l'évaluation du Comité budgétaire se reflète dans la proposition visant à ajuster les crédits d'engagement à la baisse d'un montant de 1 003,18 millions d'EUR.

³ Budgets rectificatifs n° 1/2026 et n° 2/2026 inclus.

⁴ Document 5755/26.

Il est suggéré d'apporter des ajustements ciblés aux (sous-) rubriques 1 (*Marché unique, innovation et numérique*), 2b (*Résilience et valeurs*), 3 (*Ressources naturelles et environnement*), 4 (*Migration et gestion des frontières*), 5 (*Sécurité et défense*) et 6 (*Voisinage et le monde*) afin de lisser le profil de certains programmes en réduisant les augmentations par rapport au budget voté pour 2026. L'objectif est de garantir une budgétisation précise afin de conserver des marges suffisantes pour pouvoir répondre aux besoins émergents en 2027 et de veiller à ce que les obligations juridiques soient respectées, en particulier en ce qui concerne le coût des intérêts de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI), ainsi que d'éviter d'exercer une pression excessive sur les budgets nationaux.

Un ajustement spécifique est proposé pour la sous-rubrique 2b (*Résilience et valeurs*) en ce qui concerne la ligne consacrée à l'EURI. La proposition est fondée sur une approche plus conservatrice en ce qui concerne les coûts de financement de Next Generation EU (NGEU). Conformément au règlement fixant le CFP révisé⁵ et à l'accord intervenu au cours de la phase de conciliation sur les budgets 2025 et 2026 concernant l'approche 50-50 qui doit être respectée chaque année dans le cadre du mécanisme en cascade, le Comité budgétaire a suggéré de réduire les crédits de quelques programmes afin de créer davantage de marges. L'ajustement proposé pour la ligne de l'EURI limite en outre l'utilisation tant de l'instrument de flexibilité que de l'instrument EURI pour couvrir les coûts de dépassement.

Un principe directeur consistant à plafonner à la fois les lignes relatives aux dépenses d'appui (ciblant les dépenses autres que celles liées aux rémunérations) et les prérogatives de la Commission au niveau du budget voté pour 2026 (avec une augmentation de 0 % pour 2027) est appliqué horizontalement. Ce principe ne s'applique pas à la sous-rubrique 2a (*Cohésion économique, sociale et territoriale*). En ce qui concerne la rubrique 4 (*Migration et gestion des frontières*) et 5 (*Sécurité et défense*), le plafonnement ne s'applique qu'aux lignes relatives aux dépenses d'appui.

⁵ Règlement (UE, Euratom) 2024/765 du Conseil du 29 février 2024 modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (JO L, 2024/765, 29.2.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/765/oj>).

Pour les agences décentralisées classées dans la catégorie "en vitesse de croisière", un principe directeur consistant à plafonner à 2 % l'augmentation de leurs dépenses proposée dans le PB 2027 est appliqué. Les budgets des agences classées dans la catégorie "en phase de démarrage" ou "avec de nouvelles tâches" ne sont pas ajustés, sauf pour l'*Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)*, pour laquelle l'ajustement proposé entraîne encore une augmentation importante du budget de l'agence (+ 2,1 % et 23,20 millions d'EUR).

Un ajustement à la hausse au titre de la rubrique 6 (*Voisinage et le monde*) est également suggéré pour garantir la disponibilité d'une aide humanitaire suffisante en 2027.

En ce qui concerne les crédits de paiement, l'évaluation du Comité budgétaire a débouché sur une proposition visant à réduire le niveau de 501,75 millions d'EUR. Pour la sous-rubrique 2a (*Cohésion économique, sociale et territoriale*), il est proposé de maintenir le même niveau de crédits que dans le budget voté pour 2026. Les réductions dans les (sous-)rubriques 1, 2b, 3, 4, 5 et 6 résultent d'un montant proportionnel correspondant aux ajustements des crédits d'engagement et des crédits non dissociés (CND).

Une déclaration du Conseil sur les paiements figure à l'addendum 1 de la présente note.

En ce qui concerne les dépenses administratives relevant de la rubrique 7, la Commission a appliqué une approche horizontale et réduit les budgets de toutes les institutions pour se conformer à ses instructions. Ce faisant, la Commission a aligné les budgets des institutions sur les attentes du Conseil, en particulier en ce qui concerne la stabilité des effectifs et l'augmentation limitée des dépenses non liées aux rémunérations. L'évaluation du Comité budgétaire se reflète dans la proposition visant à opérer un ajustement du niveau à la baisse de 8,55 millions d'EUR. Cette réduction résulte de la suppression totale des crédits pour 2027 du *Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)*, qui est une agence autofinancée (- 8,55 millions d'EUR).

Une déclaration du Conseil sur la rubrique 7 (*Administration publique européenne*) figure à l'addendum 1 de la présente note.

III. RÉSULTATS DES TRAVAUX DU COMITÉ BUDGÉTAIRE⁶⁷

Sur la base de l'approche indiquée ci-dessus, un accord a été trouvé sur la position du Conseil sur le PB 2027 qui, hors crédits prévus pour les instruments spéciaux en dehors du CFP, se monterait à:

- 191 877,86 millions d'EUR en crédits d'**engagement**;
- 202 065,80 millions d'EUR en crédits de **paiement**.

Le montant total des crédits de paiement prévus dans la position du Conseil sur le PB 2027 correspond à 1,00 % du revenu national brut (RNB) de l'UE⁸.

À cet égard, il est suggéré d'apporter les adaptations suivantes au PB 2027:

A. DÉPENSES PAR RUBRIQUE DU CFP 2021-2027

1. Marché unique, innovation et numérique (rubrique 1 du CFP)⁹

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de - 435,53 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2027, répartie entre un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques, y compris les dépenses opérationnelles et les dépenses d'appui, en ce qui concerne les pôles suivants:
 - **01 - Recherche et innovation** (- 312,15 millions d'EUR, dont - 231,47 millions d'EUR pour *Horizon Europe*, - 10,68 millions d'EUR pour le *programme Euratom de recherche et de formation* et - 70,00 millions d'EUR pour le *réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER)*);

⁶ Un tableau résumant les résultats des travaux figure à l'annexe 1 de l'addendum 2 du présent document.

⁷ Les résultats détaillés pour les différents domaines d'action sont présentés dans les annexes 2 à 6 de l'addendum 2 du présent document.

⁸ Sur la base des prévisions du RNB de mai 2026.

⁹ Le détail des modifications apportées par rapport au PB 2027 en ce qui concerne les chiffres ventilés par rubrique du CFP est présenté à l'annexe 3 de l'addendum 2 du présent document.

- **02 - Investissements stratégiques européens** (- 109,54 millions d'EUR, dont - 10,00 millions d'EUR pour le *MIE - Énergie*, - 43,60 millions d'EUR pour le *volet numérique du MIE*, - 55,00 millions d'EUR pour le *programme pour une Europe numérique* et - 0,48 million d'EUR pour les *organismes décentralisés*, à savoir pour l'*Agence de soutien à l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE) (02 10 05)* et - 0,46 million d'EUR pour les *actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission*);
 - **03 – Marché unique** (- 3,54 millions d'EUR, dont - 2,34 millions d'EUR pour le *programme pour le marché unique (y compris PME)*, et - 1,20 million d'EUR pour le *programme de l'Union en matière de lutte contre la fraude*);
 - **04 - Espace** (- 10,30 millions d'EUR pour le *programme spatial européen*);
- en ce qui concerne les autres lignes budgétaires de ce domaine d'action, accepter le niveau des crédits d'engagement proposé par la Commission;
- établir le niveau des crédits de paiement en réduisant les crédits demandés dans le PB 2027 d'un montant total de - 159,36 millions d'EUR, à la suite des adaptations apportées aux crédits d'engagement pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques, en ce qui concerne les pôles suivants:
- **01 - Recherche et innovation** (- 113,43 millions d'EUR, dont - 85,67 millions d'EUR pour *Horizon Europe*, - 4,46 millions d'EUR pour le *programme Euratom de recherche et de formation* et - 23,30 millions d'EUR pour le *réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER)*);

- **02 - Investissements stratégiques européens** (- 40,13 millions d'EUR, dont - 3,33 millions d'EUR pour le *MIE-Énergie*, - 14,50 millions d'EUR pour le *volet numérique du MIE*, - 21,66 millions d'EUR pour le *programme pour une Europe numérique* et - 0,48 million d'EUR pour les *organismes décentralisés*, à savoir pour l'*Agence de soutien à l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE) (02 10 05)* et - 0,16 million d'EUR pour les *actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission*);
 - **03 – Marché unique** (- 2,20 millions d'EUR, dont - 1,80 million d'EUR pour le *programme pour le marché unique (y compris PME)*, et - 0,40 million d'EUR pour le *programme de l'Union en matière de lutte contre la fraude*);
 - **04 - Espace** (- 3,60 millions d'EUR pour le *programme spatial européen*);
- en ce qui concerne les autres lignes budgétaires de ce domaine d'action, accepter le niveau des crédits de paiement proposé par la Commission;
 - la **marge disponible** au titre de la rubrique 1 s'élèverait à 614,02 millions d'EUR.

2. **Cohésion, résilience et valeurs** (rubrique 2 du CFP)¹⁰

- a) **Cohésion économique, sociale et territoriale** (sous-rubrique 2a du CFP)
 - accepter en l'état le niveau des crédits d'engagement et celui des crédits de paiement (respectivement 58 483,39 millions d'EUR et 64 727,19 millions d'EUR) figurant dans le PB 2027 proposé par la Commission;
 - la **marge disponible** au titre de la sous-rubrique 2a s'élèverait à 0,61 million d'EUR, comme proposé par la Commission.

¹⁰ Le détail des modifications apportées par rapport au PB 2027 en ce qui concerne les chiffres ventilés par rubrique du CFP est présenté à l'annexe 3 de l'addendum 2 du présent document.

b) Résilience et valeurs (sous-rubrique 2b du CFP)

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de - 523,14 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2027 pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques, y compris les dépenses opérationnelles et les dépenses d'appui, en ce qui concerne les pôles suivants:
 - **06 - Reprise et résilience** (- 283,50 millions d'EUR, dont - 60,00 millions d'EUR pour la *facilité européenne pour la reprise et la résilience et l'instrument d'appui technique*, - 0,20 million d'EUR pour la *protection de l'euro contre le faux-monnayage (ci-après dénommée "programme Pericles IV")*, - 180,00 millions d'EUR pour le *coût du financement de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI)* et - 43,30 millions d'EUR pour le programme *L'UE pour la santé*);
 - **07 - Investissement dans le capital humain, la cohésion sociale et les valeurs** (- 239.64 millions d'EUR, dont - 159,00 millions d'EUR pour *Erasmus+*, - 0,18 million d'EUR pour le *corps européen de solidarité (CES)*, - 31,60 millions d'EUR pour le programme *Europe créative*, - 39,20 millions d'EUR pour le programme *Citoyens, égalité, droits et valeurs*, - 8,97 millions d'EUR pour les *organismes décentralisés*, à savoir pour le *Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (07 10 03)*, la *Fondation européenne pour la formation (07 10 06)*, l'*Autorité européenne du travail (07 10 09)* et le *Parquet européen (07 10 08)*, ainsi que - 0,70 million d'EUR pour les *actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission*);

- en ce qui concerne les autres lignes budgétaires de ce domaine d'action, accepter le niveau des crédits d'engagement proposé par la Commission;
- établir le niveau des crédits de paiement en réduisant les crédits demandés dans le PB 2027 d'un montant total de - 305,58 millions d'EUR, à la suite des réductions apportées aux crédits d'engagement, en ce qui concerne les pôles suivants:
 - **06 - Reprise et résilience** (- 216,30 millions d'EUR, dont - 20,00 millions d'EUR pour la *facilité européenne pour la reprise et la résilience et l'instrument d'appui technique*, - 0,20 million d'EUR pour la *protection de l'euro contre le faux-monnayage (ci-après dénommée "programme Pericles IV")*, - 180,00 millions d'EUR pour le *coût du financement de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI)* et - 16,10 millions d'EUR pour le programme *L'UE pour la santé*);
 - **07 - Investissement dans le capital humain, la cohésion sociale et les valeurs** (- 89,28 millions d'EUR, dont - 56,30 millions d'EUR pour *Erasmus+*, - 0,18 million d'EUR pour le *corps européen de solidarité (CES)*, - 10,53 millions d'EUR pour le programme *Europe créative*, - 13,08 millions d'EUR pour le programme *Citoyens, égalité, droits et valeurs*, - 8,97 millions d'EUR pour les *organismes décentralisés*, à savoir pour le *Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (07 10 03)*, la *Fondation européenne pour la formation (07 10 06)*, l'*Autorité européenne du travail (07 10 09)* et le *Parquet européen (07 10 08)*, ainsi que - 0,23 million d'EUR pour les *actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission*);

- en ce qui concerne les autres lignes budgétaires de ce domaine d'action, accepter le niveau des crédits de paiement proposé par la Commission;
- étant donné qu'**aucune marge** ne serait disponible au titre de la sous-rubrique 2b, il est suggéré de mobiliser l'instrument de flexibilité pour un montant de 1 506,81 millions d'EUR (- 433,14 millions d'EUR) et l'instrument EURI pour un montant de 2 369,84 millions d'EUR (- 90,00 millions d'EUR).

3. **Ressources naturelles et environnement** (rubrique 3 du CFP)^{11,12}

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de - 12,55 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2027 en ce qui concerne les pôles suivants:
 - **08 – Agriculture et politique maritime** (- 0,92 million d'EUR, dont - 0,60 million d'EUR pour le *Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa)* et - 0,32 million d'EUR pour les *organismes décentralisés*, à savoir pour l'*Agence européenne de contrôle des pêches (08 10 01)*);
 - **09 - Environnement et action pour le climat** (- 11,63 millions d'EUR, dont - 10,18 millions d'EUR pour le *programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)* et - 1,45 million d'EUR pour les *actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission*);

¹¹ Un examen plus approfondi de la proposition sera effectué dans le cadre de la lettre rectificative annuelle actualisant l'estimation des besoins et des crédits pour les dépenses agricoles, comme indiqué dans la déclaration du Conseil relative aux crédits de paiement figurant à l'addendum 1 du présent document.

¹² Le détail des modifications apportées par rapport au PB 2027 en ce qui concerne les chiffres ventilés par rubrique du CFP est présenté à l'annexe 3 de l'addendum 2 du présent document.

- en ce qui concerne les autres lignes budgétaires de ce domaine d'action, accepter le niveau des crédits d'engagement proposé par la Commission;
- établir le niveau des crédits de paiement en réduisant les crédits demandés dans le PB 2027 d'un montant total de - 5,20 millions d'EUR, en ce qui concerne le pôle suivant:
 - **08 – Agriculture et politique maritime** (- 0,92 million d'EUR, dont - 0,60 million d'EUR pour le *Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa)* et - 0,32 million d'EUR pour les *organismes décentralisés*, à savoir pour l'*Agence européenne de contrôle des pêches (08 10 01)*);
 - **09 - Environnement et action pour le climat** (- 4,28 millions d'EUR, dont - 3,78 millions d'EUR pour le *programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)* et - 0,50 million d'EUR pour les *actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission*);
- en ce qui concerne les autres lignes budgétaires de ce domaine d'action, accepter le niveau des crédits de paiement proposé par la Commission;
- la **marge disponible** au titre de la rubrique 3 s'élèverait à 93,06 millions d'EUR.

4. Migration et gestion des frontières (rubrique 4 du CFP)¹³

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de - 12,90 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2027 en ce qui concerne les pôles suivants:
 - **10 – Migration** (- 2,90 millions d'EUR, dont - 0,60 million d'EUR pour le *Fonds "Asile, migration et intégration" (FAMI)* et - 2,30 millions d'EUR pour les *organismes décentralisés*, à savoir pour l'*Agence de l'Union européenne pour l'asile (10 10 01)*);
 - **11 – Gestion des frontières** (- 10,00 millions d'EUR pour l'*Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (11 10 01)*);
- en ce qui concerne les autres lignes budgétaires de ce domaine d'action, accepter le niveau des crédits d'engagement proposé par la Commission;
- établir le niveau des crédits de paiement en réduisant les crédits demandés dans le PB 2027 d'un montant total de - 7,90 millions d'EUR, en ce qui concerne le pôle suivant:
 - **10 – Migration** (- 2,90 millions d'EUR, dont - 0,60 million d'EUR pour le *Fonds "Asile, migration et intégration" (FAMI)* et - 2,30 millions d'EUR pour l'*Agence de l'Union européenne pour l'asile (10 10 01)*);
 - **11 – Gestion des frontières** (- 5,00 millions d'EUR pour l'*Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (11 10 01)*);

¹³ Le détail des modifications apportées par rapport au PB 2027 en ce qui concerne les chiffres ventilés par rubrique du CFP est présenté à l'annexe 3 de l'addendum 2 du présent document.

- en ce qui concerne les autres lignes budgétaires de ce domaine d'action, accepter le niveau des crédits de paiement proposé par la Commission;
- la **marge disponible** au titre de la rubrique 4 s'élèverait à 116,60 millions d'EUR.

5. **Sécurité et défense (rubrique 5 du CFP)**¹⁴

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de - 11,52 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2027 en ce qui concerne les pôles suivants:
 - **12 - Sécurité** (- 11,12 millions d'EUR pour les *organismes décentralisés*, à savoir le *centre de l'UE chargé de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants (12 10 04)*);
 - **13 - Défense** (- 0,40 million d'EUR pour le *Fonds européen de la défense (hors recherche)*);
- en ce qui concerne les autres lignes budgétaires de ce domaine d'action, accepter le niveau des crédits d'engagement proposé par la Commission;
- établir le niveau des crédits de paiement en réduisant les crédits demandés dans le PB 2027 d'un montant total de - 11,52 millions d'EUR, à la suite des réductions apportées aux crédits d'engagement, en ce qui concerne les pôles suivants:
 - **12 - Sécurité** (- 11,12 millions d'EUR pour les *organismes décentralisés*, à savoir le *centre de l'UE chargé de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants (12 10 04)*);
 - **13 - Défense** (- 0,40 million d'EUR pour le *Fonds européen de la défense (hors recherche)*);

¹⁴ Le détail des modifications apportées par rapport au PB 2027 en ce qui concerne les chiffres ventilés par rubrique du CFP est présenté à l'annexe 3 de l'addendum 2 du présent document.

- en ce qui concerne les autres lignes budgétaires de ce domaine d'action, accepter le niveau des crédits de paiement proposé par la Commission;
- la **marge disponible** au titre de la rubrique 5 s'élèverait à 25,12 millions d'EUR.

6. **Le voisinage et le monde (rubrique 6 du CFP)**¹⁵

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une augmentation totale de + 1,01 million d'EUR des crédits demandés dans le PB 2027, répartie entre certaines lignes budgétaires spécifiques, en ce qui concerne le pôle suivant:
 - **14 - Action extérieure** (+ 2,08 millions d'EUR, dont - 4,70 millions d'EUR pour l'*Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde*, + 9,82 millions d'EUR pour l'*aide humanitaire (HUMA)* et - 3,04 millions d'EUR pour les *actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission*);
 - **15 - Aide de préadhésion** (- 1,07 million d'EUR, dont - 0,87 million d'EUR pour l'*aide de préadhésion (IPA III)* et - 0,20 million d'EUR pour la *facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux*);
- en ce qui concerne les autres lignes budgétaires de ce domaine d'action, accepter le niveau des crédits d'engagement proposé par la Commission;

¹⁵ Le détail des modifications apportées par rapport au PB 2027 en ce qui concerne les chiffres ventilés par rubrique du CFP est présenté à l'annexe 3 de l'addendum 2 du présent document.

- établir le niveau des crédits de paiement en réduisant les crédits demandés dans le PB 2027 d'un montant total de - 3,65 millions d'EUR, à la suite des adaptations apportées aux crédits d'engagement, en ce qui concerne les pôles suivants:
 - **14 - Action extérieure** (- 2,57 millions d'EUR, dont - 4,70 millions d'EUR pour l'*Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde*, + 3,12 millions d'EUR pour l'*aide humanitaire (HUMA)* et - 0,99 million d'EUR pour les *actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission*);
 - **15 - Aide de préadhésion** (- 1,07 million d'EUR, dont - 0,87 million d'EUR pour l'*aide de préadhésion (IPA III)* et - 0,20 million d'EUR pour la *facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux*);
- en ce qui concerne les autres lignes budgétaires de ce domaine d'action, accepter le niveau des crédits de paiement proposé par la Commission;
- la **marge disponible** au titre de la rubrique 6 s'élèverait à 540,71 millions d'EUR.

7. **Administration publique européenne** (rubrique 7 du CFP)¹⁶

a) **Section I - Parlement européen**

En ce qui concerne le **Parlement européen**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 (Section I) en l'état (2 654,27 millions d'EUR).

b) **Section II - Conseil européen et Conseil**

En ce qui concerne le **Conseil européen et le Conseil**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 (Section II) en l'état (752,72 millions d'EUR).

c) **Section III - Commission européenne**

Une enveloppe globale de 4 682,86 millions d'EUR est suggérée pour les **dépenses administratives de la Commission européenne** (y compris l'OP, l'OLAF, l'EPSO, le PMO, l'OIB et l'OIL).

Il est suggéré de procéder à une réduction ciblée en appliquant une baisse spécifique aux crédits relatifs au *Centre de traduction des organes de l'Union européenne* (- 8,55 millions d'EUR).

Le montant global de 3 466,02 millions d'EUR pour les **écoles européennes et les pensions** est accepté tel qu'il figure dans le PB 2027.

Office des publications (OP)

En ce qui concerne l'**Office des publications**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 en l'état (124,05 millions d'EUR).

¹⁶ Montants ne comprenant pas les contributions des institutions aux écoles européennes (type 2). Le détail des modifications apportées par rapport au PB 2027 en ce qui concerne les chiffres ventilés par rubrique du CFP est présenté à l'annexe 3 de l'addendum 2.

Office européen de sélection du personnel (EPSO)

En ce qui concerne l'**Office européen de sélection du personnel**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 en l'état (30,95 millions d'EUR).

Office de gestion et de liquidation des droits individuels (PMO)

En ce qui concerne l'**Office de gestion et de liquidation des droits individuels**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 en l'état (61,53 millions d'EUR).

Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles (OIB)

En ce qui concerne l'**Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 en l'état (106,77 millions d'EUR).

Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg (OIL)

En ce qui concerne l'**Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 en l'état (34,63 millions d'EUR).

Office européen de lutte antifraude (OLAF)

En ce qui concerne l'**Office européen de lutte antifraude**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 en l'état (74,66 millions d'EUR).

d) Section IV - Cour de justice de l'Union européenne

En ce qui concerne la **Cour de justice de l'Union européenne**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 (Section IV) en l'état (555,08 millions d'EUR).

e) **Section V - Cour des comptes européenne**

En ce qui concerne la **Cour des comptes européenne**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 (Section V) en l'état (205,67 millions d'EUR).

f) **Section VI - Comité économique et social européen**

En ce qui concerne le **Comité économique et social européen**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 (Section VI) en l'état (183,12 millions d'EUR).

g) **Section VII - Comité européen des régions**

En ce qui concerne le **Comité européen des régions**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 (Section VII) en l'état (138,75 millions d'EUR).

h) **Section VIII - Médiateur européen**

En ce qui concerne le **Médiateur européen**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 (Section VIII) en l'état (16,63 millions d'EUR).

i) **Section IX - Contrôleur européen de la protection des données**

En ce qui concerne le **Contrôleur européen de la protection des données**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 (Section IX) en l'état (30,26 millions d'EUR).

j) **Section X - Service européen pour l'action extérieure**

En ce qui concerne le **Service européen pour l'action extérieure**, il est suggéré d'approuver le PB 2027 (Section X) en l'état (965,36 millions d'EUR).

En ce qui concerne les **effectifs**, il est suggéré d'accepter les tableaux des effectifs figurant dans le PB 2027, tels qu'ils ont été proposés par la Commission.

Étant donné qu'il n'y aurait **pas de marge** disponible dans la rubrique 7, il est suggéré de mobiliser le dispositif de marge unique, pour un montant total de 398,73 millions d'EUR (- 8,55 millions d'EUR par rapport aux crédits demandés dans le PB 2027) pour les dépenses administratives des institutions, afin de leur permettre de remplir leurs obligations légales.

Une déclaration du Conseil sur la rubrique 7 (*Administration publique européenne*) figure à l'addendum 1 de la présente note.

B. INSTRUMENTS SPÉCIAUX

Il est suggéré de maintenir les crédits inscrits au PB 2027 au titre de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence, du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et de la réserve d'ajustement au Brexit.

Les crédits d'engagement et de paiement inscrits dans le PB 2027 en ce qui concerne l'instrument de flexibilité sont fixés à 1 990,18 millions d'EUR, comme proposé dans le PB 2027. Les crédits d'engagement pour le dispositif de marge unique (article 11, paragraphe 1, point a), du règlement CFP) sont fixés à 1 035,39 millions d'EUR, comme proposé dans le PB 2027. Les crédits d'engagement pour le dispositif de marge unique (article 11, paragraphe 1, point c), du règlement CFP) sont fixés à 322,99 millions d'EUR (- 441,69 millions d'EUR par rapport aux crédits demandés dans le PB 2027).

C. RECETTES

En ce qui concerne les recettes, il est suggéré d'accepter le PB 2027 une fois qu'il aura été procédé aux adaptations techniques découlant des modifications apportées dans la position du Conseil en ce qui concerne les dépenses.

Une déclaration du Conseil sur la réintroduction du calcul des "contributions nationales" figure à l'addendum 1 de la présente note.

D. AUTRES ASPECTS GÉNÉRAUX

1. Commentaires budgétaires

Il est suggéré d'adapter les commentaires budgétaires figurant dans le PB 2027 à la lumière des modifications apportées aux dépenses dans la position du Conseil, en particulier pour ce qui est des contributions de l'UE au financement des différents organes de l'UE. Le Conseil se réserve la possibilité de revoir les observations à un stade ultérieur du processus.

2. Nomenclature

En ce qui concerne la nomenclature, il est suggéré d'accepter le PB 2027. Afin de garantir la clarté et la transparence nécessaires à la procédure budgétaire, le Conseil se réserve la possibilité de proposer une nomenclature révisée à un stade ultérieur de la procédure.

3. Bases juridiques

Une attention particulière est portée au respect des dispositions de l'accord interinstitutionnel en ce qui concerne les bases juridiques.

IV. CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité:

- à confirmer qu'il est d'accord:
 - avec les résultats des travaux tels qu'ils figurent au point III ci-avant;
 - pour charger la présidence de transmettre la position du Conseil, accompagnée de l'exposé des motifs, au Parlement européen, conformément à l'article 314, paragraphe 3, du TFUE, et approuver à cet effet le projet de lettre figurant à l'ANNEXE 2;
 - pour proposer que le Conseil fasse inscrire à son procès-verbal les déclarations figurant dans l'addendum 1 du présent document; et
 - pour faire publier au *Journal officiel de l'Union européenne* la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2027, dont le texte figure à l'ANNEXE 1;
- à décider, conformément à l'article 12, paragraphe 1, premier alinéa, du règlement intérieur du Conseil et à l'article 1^{er} de la décision (UE) 2022/1242 du Conseil¹⁷, que le Conseil recoure à la procédure écrite pour l'adoption desdites conclusions.

¹⁷ Décision du Conseil (UE) 2022/1242 du 18 juillet 2022 modifiant le règlement intérieur du Conseil (JO L 190 du 19.7.2022, p. 137, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2009/1242/oj>).

**PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE
POUR L'EXERCICE 2027**

POSITION DU CONSEIL

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, paragraphe 3, en liaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

considérant ce qui suit:

1. Le 9 juillet 2026, la Commission a présenté une proposition contenant le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2027¹⁸.
2. Le Conseil a examiné la proposition de la Commission en vue de définir une position conforme, en ce qui concerne les recettes, à la décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom¹⁹ et, en ce qui concerne les dépenses, au règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027²⁰, tel que modifié par le règlement (UE, Euratom) 2024/765²¹,

¹⁸ COM(2026) 300 final.

¹⁹ JO L 424 du 15.12.2020, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2020/2053/oj>.

²⁰ JO L 433I, 22.12.2020, p. 11, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2020/2093/oj>.

²¹ Règlement (UE, Euratom) 2024/765 du Conseil du 29 février 2024 modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (JO L, 2024/765, 29.2.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/765/oj>).

DÉCIDE:

Article unique

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2027 le 4 septembre 2026.

Le texte intégral²² peut être consulté ou téléchargé sur le site web du Conseil:

<https://www.consilium.europa.eu/fr/documents/public-register/public-register-search>

Fait à Bruxelles, le 4 septembre 2026.

Par le Conseil

Le président/La présidente

²² Doc. 11547/26 + ADD 1 + ADD 2.

PROJET DE LETTRE

de : président du Conseil

à : présidente du Parlement européen

copie : présidente de la Commission

Madame la Présidente,

Veillez trouver, dans un document séparé, la position adoptée par le Conseil concernant le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2027.

(Formule de politesse)
